

ALIMENTATION DES PORCS SUPPRESSION DES ANTIBIOTIQUES

La réglementation européenne proscrit désormais l'usage de la plupart des facteurs de croissance antibiotiques dans l'alimentation des porcs. Une suppression totale est en vue. Une étude réalisée par l'ITP montre que ces décisions ont pour conséquences la baisse des performances techniques des élevages et donc le renchérissement des coûts. La substitution des antibiotiques par différents additifs non antibiotiques ne permet pas de retrouver le même niveau de résultats.

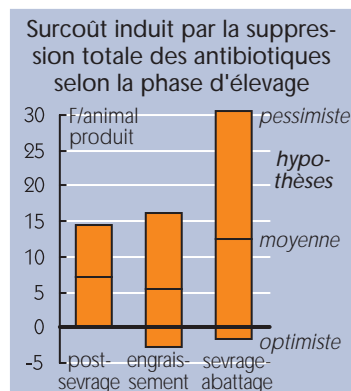
L'utilisation d'additifs (facteurs de croissance et antibiotiques) dans l'alimentation des porcs s'est développée à partir des années 50. Elle a permis d'améliorer les conditions sanitaires des animaux, d'accroître la productivité des élevages et de réduire les coûts de production. Ces pratiques ont été récemment contestées dans différents pays européens du fait de leur contribution présumée à l'augmentation observée chez l'homme des cas d'antibiorésistance. C'est pourquoi la réglementation de l'UE a interdit, à compter du 1^{er} juillet 1999, l'emploi d'antibiotiques couramment utilisés jusqu'alors : phosphate de tylosine, spiramycine, bacitracine-zinc, et virginiamycine. A partir du 1^{er} septembre 1999, deux facteurs de croissance ont rejoint cette liste de produits proscrits : l'olaquinox et le carbadox.

La suppression des antibiotiques induit des surcoûts

Selon la bibliographie¹, la vitesse de croissance (GMQ) et l'indice de consommation (IC) sont les paramètres techniques les plus améliorés par l'utilisation des différentes catégories d'additifs, tant en post-sevrage qu'en engraissement.

La suppression des antibiotiques induit des surcoûts

Selon la bibliographie¹, la vitesse de croissance (GMQ) et l'indice de consommation (IC) sont les paramètres techniques les plus améliorés par l'utilisation des différentes catégories d'additifs, tant en post-sevrage qu'en engraissement.



L'intensité de la réponse obtenue expérimentalement (performances techniques du lot traité comparées à celles d'un témoin) est très variable. L'analyse des résultats publiés a permis de formuler trois hypothèses (moyenne, optimiste et pessimiste) pour différents scénarios : suppression des antibiotiques, remplacement par différents additifs... Les facteurs de croissance anciennement autorisés permettaient des améliorations respectives chez le porcelet et le porc charcutier :

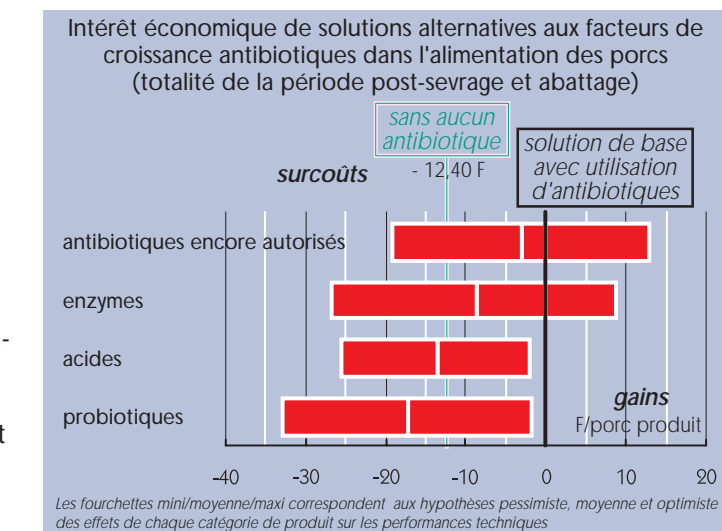
- de 6,9 et 2,5% pour l'IC,
- de 12,0 et 3,2% pour le GMQ.

Les antibiotiques encore autorisés après septembre 1999 sont moins efficaces. Leur effet améliorateur sur l'indice est estimé à 6,4% en post-sevrage et 2,1% en engraissement, tandis que dans le même temps la vitesse de croissance est améliorée respectivement de 11,3 et 3,0%.

De plus, la suppression totale ou partielle des antibiotiques et leur remplacement par d'autres substances a priori moins efficaces et/ou plus chères, affectent aussi le coût de l'aliment concerné.

L'impact économique de ces deux effets sur le coût de production du porc charcutier a été approché par simulation, pour un atelier naisseur-engraisseur "moyen".

La perte entraînée par le retrait total des antibiotiques a été évaluée à 12,40 F par porc produit (pour une réponse technique correspondant à l'hypothèse "moyenne"). La sensibilité du résultat économique est importante : l'hypothèse la plus pessimiste se traduit par un accroissement de 30,60 F du coût par porc, tandis que l'hypothèse "optimiste" conduit à une très faible amélioration de ce même coût



de production (5,30 F).

L'incidence de la suppression des antibiotiques est plus marquée en post-sevrage qu'en engraissement.

Pas d'alternative miracle

Dans le contexte réglementaire nouveau, différents scénarios ont été comparés à la situation "0 antibiotique", comme l'utilisation des antibiotiques encore autorisés, ou de différents produits de substitution (enzymes, acides...). Parmi ces derniers, les enzymes, les acides et les probiotiques ont un effet positif sur la croissance des animaux, mais aucun ne permet de retrouver le niveau de performances techniques obtenu dans le contexte réglementaire initial.

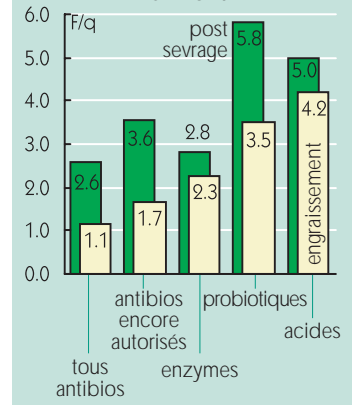
En comparaison à cette situation initiale de référence, le préjudice "moyen" est compris entre 3,10 et 17,20 F/porc, selon le produit utilisé. L'amélioration technique apportée par certains produits n'est pas suffisante au regard de leur prix. Cependant, la variabilité des performances techniques, mise en évidence dans chaque cas par l'ampleur des écarts entre les hypothèses optimistes et pessimistes, est telle qu'une certaine prudence doit tempérer les conclusions. D'autant plus que le travail de la Recherche sur ce thème permettra l'apparition de nouveaux produits autorisés plus efficaces, et que le développement de leurs marchés devrait aussi entraîner la réduction de leurs prix.

Exemples scandinaves

Deux pays illustrent en vraie grandeur les conséquences possibles d'une prohibition généralisée des facteurs de croissance antibiotiques.

En Suède, où ils ont été interdits

Effet de l'incorporation de différents additifs sur le coût de l'aliment



en 1986, leur consommation globale semble avoir sensiblement diminué, après une phase d'adaptation marquée par l'accroissement de leur usage thérapeutique.

Au Danemark, leur interdiction totale a eu lieu en juillet 2000.

Dans les deux cas, l'impact zootecnique aurait été limité, notamment en engraissement. La mise en œuvre de cette nouvelle réglementation a aussi été l'occasion, dans ces deux pays aux contextes de production très différents, de promouvoir des règles plus strictes de conduite des élevages et certains choix d'organisation.

Ces deux exemples sont à méditer. Il est probable qu'en France aussi, au-delà de la voie alimentaire analysée ici, l'essentiel de l'amélioration soit à rechercher du côté d'une rigueur accrue dans la conduite des élevages : hygiène, respect des densités d'animaux dans les bâtiments, pratique systématique des vides sanitaires et désinfection...

Claudie Gourmelen

(1) Rugraff Y., Gourmelen C., Royer E., 2001. Rapport d'étude ITP-OFIVAL, à paraître.